

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AURE LOURON

Château de Ségure  
65240 ARREAU

N° 2017-95

Référence écriture délib :  
PC/MS/CS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 20 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le 20 juin, à 19H00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRÈRE

**Présents votants (50)** : PUCEL Matthieu, TREY Jean-Claude, VIDAL Thierry, CHATILLON Frédéric, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DELCASSO Maryse, MUR Raymond, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, CARROT Jean-Michel, BORDE Michel, MALERE Hélène, ROTGE Gilbert, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, BESSONE Michel, BECH Jean-Pierre, FINES Frédéric, BOUYGARD Pierre, GALAUP Dominique, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, MUR François, CHAZOTTES Michel, SOLANA Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, LAFFONT Jean-François, BALAGNA Patrice, GAY Eric, BERTRANUC Evelyne, TOUCOUERE Dominique, ACCHINI Nicole, BRUN Didier, AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, MIR André, MIR Jean-Henri, NARS Aline, POME Maryse, ROCA Jacques, , BEYRIE Maryse, VILLEGA Serge, ISOART Jean-Michel.

**Présents non votants (4)** : FAUGERE Bernard, SERMET André, TOUCOUERE Laurent, IGLESIAS Marie-Christine

**Titulaires absents (8)** : MOUNIQ Jean, GISTAU Patrick, SAINT-PASTEUR Marcel, CANTONY Christophe, VIDALON Patricia, ROCHER Jacques, FOURTINE Didier, FOURCADE Dominique

**Procurations (6)** : Mme DESMARAIS Nadine à Mme DELCASSO Maryse  
M. CARTAN Olivier à M. DUBERNARD Alain  
M. FORGUE Pierre à M. MIR Jean-Henri  
Mme ROBIN Isabelle à M. BALAGNA Patrice  
M. DESCOUENS Bernard à M. MUR François  
M. LACAZE Noël à M. CARRERE Philippe

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

**OBJET** Convention relative à l'entretien des sentiers pédestres d'intérêt communautaire sur le pôle Aragnouet entre la CC Aure Louron et la commune d'Aragnouet

Monsieur le Président donne lecture de la convention relative à l'entretien des sentiers pédestres d'intérêt communautaire sur le pôle Aragnouet entre la Communauté de Communes Aure Louron et la commune d'Aragnouet.

Monsieur le Président demande aux conseillers communautaires de bien vouloir en débattre.

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide :

- De valider la convention présentée par Monsieur le Président ;

SOUS-PREFECTURE

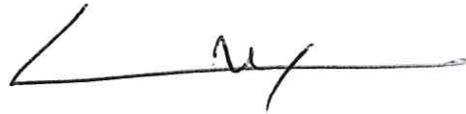
30 JUIN 2017

BAGNERES-de-BIGORRE -65-

- De mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

Le Président,  
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON  
Château de Ségure  
65240 ARREAU

